

PARIZEL Jean-Jacques  
148A rue Léopold Réchossière  
93300-AUBERVILLIERS

FFVB-CCA  
17 rue Georges Clémenceau  
94607 CHOISY le ROI CEDEX

Novembre 2010

Monsieur le Président de la CCA,  
Messieurs les membres de la CCA,

Après lecture du PV de CCA n°1 du 1<sup>er</sup> octobre 2010, je suis sensible à votre reconnaissance du travail que j'ai pu accomplir pendant de très nombreuses années.

Toutefois, il eut été intéressant de préciser dans quel but j'ai effectué ce travail, les résultats que je pensais pouvoir en tirer, les améliorations que la CCA pouvait apporter et les raisons qui m'ont fait décliner l'offre qui m'a été faite de continuer ce travail.

Première constatation : le "Marqueur" est le maillon faible de l'arbitrage, tout le monde le sait, personne ne peut le nier. Il existe quelques marqueurs très compétents, pas assez nombreux, mais il y a pléthore de marqueurs désignés par les clubs qui reçoivent ou de licenciés qui passaient dans une salle au mauvais moment et à qui on enjoignait de prendre la feuille de match et de quoi écrire et ce, sans aucune formation préalable (je suis catégorique, je l'ai vécu et j'étais en plus de mon arbitrage en second, chargé de faire de la formation de marqueur). Nombreux parmi nos collègues ont vécu cette galère.

J'ai proposé des solutions pour améliorer la compétence du marqueur, aucune suite n'a été donnée. Il faut reconnaître qu'étant devenu "collecteur d'impôts" par le travail que je faisais et les pénalités financières qui en découlaient, cette solution était plus rentable pour la FFVB que le coût d'une vraie politique d'amélioration de la qualité de marqueur.

C'est la première raison qui m'a poussée à ne pas reconduire le travail "de fourmi" (définition d'un de mes Présidents de CCA) que j'avais entrepris.

La seconde raison est beaucoup plus grave. C'est quand j'ai appris que mon travail pouvait et allait servir à sanctionner les collègues arbitres qui avaient mal contrôlé la feuille et le travail du marqueur.

Là, je sortais complètement de l'objectif que je m'étais fixé.

Même si c'est la règle 23.3.3

A la fin du match, il (l'arbitre) vérifie et signe la feuille de match.

Je prétends moi que le législateur n'a pas voulu, par cette formulation, obliger le premier arbitre à reprendre le déroulement du match point par point.

La preuve, c'est que les capitaines d'équipes ont vérifié et signé la feuille après que le marqueur ait terminé son travail et AVANT le premier arbitre.

Si une erreur existe, le capitaine lésé a tout pouvoir pour exiger l'enregistrement d'une réclamation avant d'accepter de signer la feuille.

Ce qui aura pour résultat de faire rejouer le match.

Cette procédure est incontournable et seule la méconnaissance des règles et de la tenue d'une feuille de match par les capitaines nous évite ce problème.

De plus, c'est un travail impossible au niveau de nos championnats où certains arbitres ont des "couplages". Imaginons, premier match en 5 sets, à la fin du match, vérification complète de la feuille de match, mais les équipes du match suivant sont là, le marqueur doit préparer la feuille, les spectateurs protestent.....et à la fin du second match, en 5 sets lui aussi, vérification point par point du déroulement du match. Soyons réalistes et raisonnables !

Je ne cherche pas par ces arguments à "dédouaner" mes collègues, ils ont un travail à faire et la feuille doit être convenablement tenue.

Mais de grâce, avant de sanctionner un arbitre, donnons lui les moyens de progresser dans ses compétences, suivons ses progressions et surtout, formons des marqueurs compétents.

Et ce, quel qu'en soit le prix !

Monsieur le Président, Messieurs les membres de la CCA, vos remerciements, je les accepte, mais ils sont insuffisants si les deux raisons écrites plus haut ne sont pas précisées.

Et je ne doute pas que lors de votre prochaine réunion ces deux raisons seront actées au PV qui en suivra.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour parler avec vous de tous ces problèmes et des assertions énumérées dans ce courrier.

Salutations sportives.

Jean Jacques PARIZEL